

## LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE AU BENIN : QUELS REGARDS ?

Par le coup de force du 26 octobre 1972, les forces armées dahoméennes ont mis fin au "monstre à trois têtes", à douze années d'une histoire tumultueuse. De cette date, s'est amorcée une nouvelle phase de l'évolution politique, économique et sociale du Dahomey/Bénin. Pendant dix-sept ans, la société daho-béninoise connaît des mutations radicales. L'occasion du colloque consacré au cinquantenaire de cette révolution, a permis de renforcer l'historiographie de la période. Le thème de cette messe scientifique a suscité un grand intérêt dans la communauté scientifique nationale, sous-régionale et à la limite mondiale. Plusieurs nationalités, soit six avec précision, furent présentes, en marquant leur intérêt à l'événement. Ce dernier se ressent également par l'importance des contributions scientifiques.



Rogatien Makpéhou TOSSOU, est Professeur Titulaire des Universités du CAMES et spécialiste de l'Histoire politique Contemporaine. Enseignant-Chercheur au Département d'Histoire et d'Archéologie de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), il a occupé de hautes fonctions administratives dans les ministères en charge de l'éducation au Bénin. Il est auteur de diverses publications scientifiques sur la gestion des pouvoirs politique, législatif et local. Il est par ailleurs, le Directeur Scientifique du Laboratoire de Recherche Retrospective-Afrique (LabRA) et Président du Comité d'Organisation du Colloque international sur le cinquantenaire de la Révolution du 26 octobre 1972 au Dahomey/Bénin.



Sous la direction de :  
Rogatien Makpéhou TOSSOU

LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE AU BENIN :  
QUELS REGARDS ?

© Presses du CELHTO (Niamey),  
Décembre 2022

Sous la direction de :  
Rogatien Makpéhou TOSSOU

# LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE AU BENIN : QUELS REGARDS ?

Actes du Colloque international  
CINQUANTAIRE DE LA REVOLUTION DU 26 OCTOBRE 1972  
Université d'Abomey-Calavi (Bénin)  
du 26 au 28 octobre 2022



© Presses du CELHTO (Niamey),  
Décembre 2022



**Sous la direction de :  
Rogatien Makpéhou TOSSOU**

**LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE  
AU BENIN : QUELS REGARDS ?**

**Presses du CELHTO  
Niamey, 2022**

Actes du Colloque international  
CINQUANTENAIRE DE LA REVOLUTION DU 26 OCTOBRE 1972  
Université d'Abomey-Calavi (Bénin)  
du 26 au 28 octobre 2022

Cet ouvrage a été publié grâce au soutien financier du Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par la Tradition Orale (CELHTO), Bureau spécialisé de la Commission de l'Union africaine basé à Niamey au Niger.

Les points de vue exprimés dans cet ouvrage restent ceux des auteurs et ne sauraient engager en rien le CELHTO, ni les maisons d'Éditions.

© Presses du CELHTO (Niamey), Décembre 2022  
ISBN : 978-92-95119-62-8

**Sous la direction de :  
Rogatien Makpéhou TOSSOU**

**LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE  
AU BENIN : QUELS REGARDS ?**

**Presses du CELHTO  
Niamey, 2022**

## Remerciements

Le Laboratoire de Recherche Retrospective-Afrique (LaBRA) a bénéficié pour l'organisation de ce colloque, du soutien technique et financier de plusieurs partenaires :



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Nous leur exprimons toute notre gratitude.

## SOMMAIRE

PREFACE, Jean Roger AHOYO .....	ix
MOT DU COORDONNATEUR DU CELHTO, Komi N'kégbé Fogà TUBLU .....	xi
INTRODUCTION GENERALE, Professeur Rogatien Makpéhou TOSSOU.....	17
AXE 1 : LA REVOLUTION AU BENIN : ORIGINES, CONTENU, EVOLUTION ET IMPACT .....	21
LA LEÇON DE COTONOU ET L'ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE ESTUDIANTINE A L'ÈRE DE LA RÉVOLUTION DU BÉNIN DE 1972, Hobido Desiré ANY.....	23
DES ENJEUX DE LA RÉVOLUTION DANS LA PENSÉE DE PAULIN JIDENU HOUNTONDI, Kouamé Hyacinthe KOUAKOU .....	42
L'EXPÉRIENCE ÉCONOMIQUE SOCIALISTE EN RÉPUBLIQUE DU BENIN SOUS LE RÉGIME DU PRPB : DES ESPOIRS DÉÇUS (1974-1989), A. Dieudonné AWO .....	76
LES DÉLÉGUÉS AU DAHOMEY/BÉNIN : UNE CHEVILLE OUVRIÈRE DE LA RÉVOLUTION (1974-1990), Mohamed Asséréou LAWANI.....	97
RÔLE DE LA FEMME PENDANT LA RÉVOLUTION AU BÉNIN, Joseph SAHGUI, Blandine YABI, Patrick HINNOU, Khalid Khayati.....	113
LA RÉVOLUTION DES 13, 14, 15 AOÛT 1963 AU CONGO-BRAZZAVILLE : LA CHUTE DE YOULOU, Armand Brice IBOMBO .....	125
MISE EN SYNTAXE DE LA RHÉTORIQUE RÉVOLUTIONNAIRE DANS LES DISCOURS DE THOMAS SANKARA : DES MAUX DE LA SOCIÉTÉ AUX MOTS DE LA RÉVOLUTION, Adama OUÉDRAOGO .....	143
LEFT AND RIGHT IN MPLA'S FAÇADE SOCIALISM, Vidal NUNO .....	163
AXE 2 : LES PEUPLES ET LA QUÊTE DE DÉMOCRATIE EN AFRIQUE ....	175
SOCIOHISTOIRE D'UNE RÉVOLUTION CONTESTÉE : L'ÉNONCIATION DU POUVOIR ET LES STRATÉGIES DE LA RÉSISTANCE DANS L'ÉTAT- COMMANDO DU BÉNIN DE 1985 À 1989, Patrick HINNOU .....	177
ANALYSE DU RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DE 1990 AU BÉNIN, Nékoua P. Joseph SAHGUI.....	221
DE LA LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE EN AFRIQUE AU LENDEMAIN DES CONFÉRENCES NATIONALES, Henri Joël DEGUE, Eustache Roger Koffi ADANHOUNME .....	240
PENSER LA LIBERTÉ DÉMOCRATIQUE ET L'EXIGENCE DE LA SÉCURITÉ DES CITOYENS EN AFRIQUE NOIRE, Adama MARICO.....	256

MOUVEMENTS SOCIAUX DES ANNÉES 1990 ET RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE AU TOGO, Sama Missimba WEMBOU.....	268
RAISON D'ÉTAT, TRANSITIONS POLITIQUES ET LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE EN AFRIQUE, Napakou BANTCHIN.....	285
LA COMMUNICATION POLITIQUE DU PRÉSIDENT KÉRÉKOU DANS LES TURBULENCES DE LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE AU BÉNIN, Alain Junior DOKPO .....	307
LES « ACIDITÉS » DE L'ALTERNANCE DÉMOCRATIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE, Alain Boulingui MOUSSAVOU .....	321
LA POLICE BÉNINOISE : GENÈSE, MISSION ET ÉTAT DE LA SÉCURITÉ (1977-1990), Richard Codjo AKODANDE HONMA .....	335
AXE 3 : RELIGION ET TRADITIONS DANS LA TOURMENTE DES RÉVOLUTIONS EN AFRIQUE.....	349
LES RELIGIONS SOUS LA RÉVOLUTION AU DAHOMEY/BÉNIN : 1972-1990, Jérôme C. ALLADAYE .....	351
CAMPAGNE DE RÉPRESSION ET D'ÉRADICATION DES FORCES FÉODALES SOUS LE RÉGIME DU P.R.P.B. (1972-1989), Jérôme SABI BRISSO.....	373
LES MESURES DE COERCITION DU RÉGIME RÉVOLUTIONNAIRE CONTRE LES AUTORITÉS TRADITIONNELLES AU DAHOMEY/BÉNIN (1974-1990), O. Placide KOCHARE et M. Rogatien TOSSOU .....	387
L'OPPOSITION A LA POLITIQUE DU RECOURS A L'AUTHENTICITÉ PAR LE CLERGÉ CATHOLIQUE AU TOGO : CAS DE MGR BERNARD OGUKI ATAKPAH DU DIOCESE D'ATAKPAMÉ (1964-1977), Sakar Kokou HOUNDJAGO et Essohanam BATCHANA .....	406
AXE 4 : LE PROBLEME DE L'UNITE NATIONALE DANS LES ETATS AFRICAINS.....	424
CONSTRUCTION DU SENTIMENT NATIONAL ET FAILLITE DE L'ÉTAT, COMMENT SORTIR DE L'IMPASSE BURKINABÈ ?, Etienne KOLA.....	426
LA COHÉSION NATIONALE A L'ÉPREUVE DES REPLIS IDENTITAIRES DANS LES ÉTATS AFRICAINS : L'EXEMPLE DES ASSOCIATIONS DE RESSORTISSANTS AU TOGO (1990-2010), Koffi Bakayota KPAYE et Koffitsè LABOU .....	444
SIDWAYA ET LA RÉVOLUTION D'AOÛT 1984 A L'ÉPREUVE DE L'UNITÉ NATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO, Lacina KABORE.....	462
AXE 5 : L'ALPHABÉTISATION ET LES POLITIQUES EDUCATIVES AU BENIN ET EN AFRIQUE .....	485
LES ACTEURS ET LEURS LOGIQUES DANS LE SUIVI-ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS DES ÉTABLISSEMENTS MATERNELS ET PRIMAIRES	

PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT AU BÉNIN, Agbodjinou Germain ALLADAKAN .....	487
EDUCATION AND WOMEN IN POLITIC DURING BENINESE REVOLUTION ERA FROM 1972 TO 1990, Théophile G. KODJO SONOU .....	501
LA QUESTION DU STATUT DES LANGUES BÉNINOISES : QU'EST CE QUI BLESSE ?, Zakiath BONOU-GBO, Abraham OLOU et Wilson KOBOUDE.....	519
PRODUCTIONS ESTHÉTIQUES ET CRITIQUE POLITIQUE SOUS LE SYSTEME RÉVOLUTIONNAIRE AU BÉNIN : ENTRE COLLABORATION ET RÉSISTANCE, Sylvestre DJOUAMON.....	535
ETUDE MORPHOSYNTAXIQUE DES NOMS DE AKO (CLANS) EN MILIEU AJA, Elie YEBOU & Mahougbé Abraham OLOU .....	553
AXE 6 : ARTS DE LA SCENE, PATRIMOINES ET CREATIVITES DE LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE .....	567
LE PATRIMOINE AUDIOVISUEL DU TOGO, CINQUANTE ANS APRÈS L'INDÉPENDANCE, Essohanam KOUTOM .....	569
MONUMENTS RÉVOLUTIONNAIRES ET DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DANS LA COMMUNE DE COTONOU, Mèmèdé Angèle BOKO-HAYA <sup>1</sup> , Kokouvi Olive ADISSODA <sup>2</sup> , Didier N'DAH <sup>3</sup> et Wilfrid Expédit VISSIN <sup>4</sup> .....	585
AXE 7 : LES DYNAMIQUES URBAINES ET REGIONALES POSTCOLONIALES .....	602
MOBILITÉ PENDULAIRE ET CONGESTION AUX HEURES DE POINTE DANS LE DISTRICT AUTONOME DU GRAND LOMÉ AU TOGO, Kossi APEKOU, Iléri DANDONOUGBO & Kodjo DJOSSOU.....	604
CONTRAINTES LIEES A LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL AU BENIN. CAS DU PROJET "PORTO-NOVO VILLE VERTE", Basile AGBODJOGBE, Carlos ATOUN et Roméo SATOQUINA.....	626
ARRONDISSEMENT DE OUÈDO AU BÉNIN (AFRIQUE DE L'OUEST), UN ESPACE PÉRIURBAIN EN MUTATION, Flore DOVONOU MEHINTO .....	648
AGRICULTURE PÉRIURBAINE DANS L'ARRONDISSEMENT DE GLO-DJIGBÉ (BÉNIN), Akoèwanou Pierre HOUSSOU et Pamphile HOUNDJI.....	668
LE DGAT (1971-2021) : QUELLE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DU BÉNIN, Hermann W. ADIMOU, D. Janvier GUEDENON, Noukpo AGOSSOU et Kenneth Landry KOSSOUHO .....	688
CONCLUSION GENERALE, Professeur Rogatien Makpéhou TOSSOU .....	702



## PREFACE

Le Dahomey, devenu Bénin, et sa « Révolution ».

Du 26 octobre 1972 au 19 février 1990, le Dahomey devenu Bénin en 1975, a vécu une période de son histoire qui l'a marqué profondément sur tous les plans ; c'est cette période que nous qualifions de révolutionnaire au Bénin. Elle a duré 17-18 ans.

Mais son importance est telle pour notre pays que 50 ans après son déclenchement (1972-2022), le Laboratoire de Recherche Rétrospective Afrique (LabRA) a jugé nécessaire de revenir sur cette séquence de l'histoire nationale.

Il s'agit là d'une initiative heureuse parce que cette période a engendré de profonds bouleversements dans notre pays.

Le premier est sans doute la stabilisation du pays pendant près de deux décennies ! Qualifié auparavant de pays « malade » de l'Afrique à cause d'une instabilité liée à des coups d'Etat à répétition, le Dahomey fut pris en main par l'Armée qui le maintint sous sa férule pendant 17 ans. Le Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR) a beau se « civiliser » en devenant le Conseil Exécutif National et en revêtant un vernis démocratique (Adoption d'une loi Fondamentale, élection d'une Assemblée Nationale Révolutionnaire) ; le régime n'a pu se maintenir qu'en sacrifiant les libertés démocratiques.

On peut mentionner ensuite la Réforme de l'Administration Territoriale avec la création des districts. L'édifice administratif, constitué de Préfectures et de Sous-Préfectures issues des Cercles coloniaux, est démantelé ; les districts permettent désormais un meilleur encadrement des populations.

L'Ecole coloniale est remplacée par l'Ecole Nouvelle qui fut un grand bouleversement. Désormais l'Ecole vise à former un homme nouveau, un citoyen éclairé pour construire la Nation.

L'Economie du pays est profondément réformée ; et beaucoup de Sociétés furent créées sur des bases malheureusement aléatoires.

La Jeunesse se lança dans un mouvement d'organisation sans précédent :

- certains ont créé une organisation sur le plan national : C'est la Ligue de la Jeunesse Patriotique ;
- mais la majorité s'est structurée dans les Sous-Préfectures en Organisations Régionales des Jeunes, dont certains donneront naissance à des partis après la Conférence Nationale.

Par ailleurs, cette Jeunesse était animée par un intense débat d'idées qui éveilla définitivement le pays en créant une opinion publique.

Ce débat a opposé profondément les éléments de la Ligue aux Jeunes qui militaient dans les Organisations Régionales de Jeunes regroupés au sein du Comité Inter Jeunesse (CIJ).

Cette division a marqué profondément l'histoire du mouvement "révolutionnaire". A tel point qu'on peut affirmer qu'elle constitue avec les erreurs commises sur le Plan de la gestion de l'économie, les causes profondes de l'échec de la « révolution ».

Peut-on sortir du camp pour faire la révolution ?

Peut-on bâtir une organisation nationale de la Jeunesse sans un travail préalable de sensibilisation et de conscientisation des Jeunes à la base ?

Peut-on créer une Société Nationale et une Société Provinciale dans le même secteur, avec les mêmes prérogatives ?

Le Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique (LabRA) peut nous aider à répondre à ces questions qui ont animé des débats pendant la période révolutionnaire.

C'est ce que nous souhaitons ardemment !

**Jean Roger AHOYO**

Professeur- Assistant de l'UNB à la retraite

## MOT DU COORDONNATEUR DU CELHTO

Le Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale (CELHTO) est un bureau spécialisé de la Commission de l'Union africaine basé à Niamey au Niger. Créé en 1968 par l'UNESCO dans le cadre du projet Histoire générale de l'Afrique (HGA), sous le nom de Centre de Recherche et de Documentation pour la Tradition Orale (CRDTO), il fut intégré dans l'organigramme de l'Organisation de l'Unité Africaine en 1974 sous le nom de Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale (CELHTO). Il fait aussi office de Bureau de Représentation de la Commission de l'Union Africaine au Niger.

Le CELHTO est aujourd'hui une institution de référence pour la collecte et l'exploitation des données de la tradition orale en Afrique. Il a pour mandat d'œuvrer pour le recouvrement de l'autonomie du continent à l'égard des visions culturelles extérieures par l'affirmation d'une identité culturelle favorisant l'intégration et le développement du continent. Il a pour missions, entre autres, d'entreprendre des études linguistiques, historiques et sociologiques sur les communautés africaines et d'en publier les résultats. La création du Centre découle donc d'une nécessité manifestée par les Etats africains nouvellement indépendants membres de l'Organisation de l'Unité africaine et soutenue par l'UNESCO de compléter les sources écrites et archéologiques de l'Histoire africaine par les sources orales. Ce fut là une démarche noble qui s'inscrit dans l'authentification et la consolidation de l'historiographie africaine.

Dans le cadre de ce mandat, le CELHTO a trois grands programmes : l'Histoire, les langues puis la gestion des conflits couplée aux rapports avec la Diaspora africaine. En adéquation avec ses attributions classiques, le CELHTO, donne des appuis techniques et ou financiers pour la publication d'ouvrages sur l'histoire des peuples africains dans le cadre des accords-cadres de coopération qui le lient aux universités et centres de recherches du continent.

Par le passé, le CELHTO a soutenu, par exemple, la publication, en 1985, de l'ouvrage *Les Basaa du Cameroun: monographie d'après la tradition orale* de Jean-Marcel Eugene WOGNOU, réédité en 2010 ; il a également soutenu l'édition de *Mœurs et civilisations des peuples des Grands-Lacs africains* d'Anicet Kashamuba ou *Anthologie de la littérature orale de Côte d'Ivoire* de Zadi Zaourou en 2011 ou encore *La*

*toile appliquée ou l'art de faire voir des sons de couleur chez les Fon de la République du Bénin d'hier à aujourd'hui* de Joseph C. E. Adandé en 2016.

Au Bénin, des accords de partenariat ont été signés avec l'Université d'Abomey-Calavi en 2017 et avec l'Ecole du Patrimoine Africain de Porto Novo en 2019. C'est donc dans le cadre de cet accord qui le lie à l'Université d'Abomey-Calavi que le CELHTO avait été partenaire, en 2018, de l'organisation du colloque que le Département d'Histoire et d'Archéologie de l'Université d'Abomey-Calavi avait organisé en hommage à d'imminents historiens béninois et dont il avait pris en charge la publication, en deux tomes, des actes sous le titre *SOCIETES, NATIONS, ECONOMIE ET GOUVERNANCE EN AFRIQUE : Mélanges en hommage aux Professeurs Abiola F. IROKO, Michel D. K. VIDEGLA, Sylvain C. ANIGNIKIN, Jérôme C. ALLADAYE, Sébastien D. SOTINDJIO et Adrien DJIVO.*

Le soutien financier qui est encore une fois donné pour la publication des actes du colloque international marquant le cinquantenaire de la révolution du 26 octobre 1972 au Bénin, organisé par le Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique (LaBRA), du 26 au 28 octobre 2022 à l'Université d'Abomey-Calavi, en collaboration avec notre Centre, dont le thème est « LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE AU BENIN : QUELS REGARDS ? », participe de cette même logique.

Plus de cinquante après la création du CELHTO, cette mission de recherche et de documentation de l'histoire de l'Afrique est toujours d'actualité et le CELHTO se doit d'accompagner la communauté scientifique dans des réflexions de fond sur l'histoire contemporaine du continent africain.

Voilà pourquoi, à chaque fois qu'il en est besoin, et dans la mesure de nos moyens, nous nous tenons aux côtés des chercheurs afin de travailler ensemble pour continuer par faire du CELHTO une institution de production et de partage de savoirs sur les cultures africaines.

**Komi N'kégebe Fogâ TUBLU**  
**Coordonnateur du CELHTO**

## COMITE D'ORGANISATION

**Président** : Prof. Rogatien M. TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (UAC)

**Vice-présidents** : Dr (MA) Patrick Joël ADJIVESSODE, Université d'Abomey-Calavi (UAC), Dr (MA) Patrick HINNOU, Université d'Abomey-Calavi (UAC), Komi N. Fogâ TUBLU (Coordonnateur du CELHTO-UA, Niamey), Dr (MA) Achille GNIDEHOUE, Université d'Abomey-Calavi (UAC), Dr (MA) Ebénézer K. SEDEGAN, Université d'Abomey-Calavi (UAC), Dr (MC) Basile MEDENOU, Université d'Abomey-Calavi (UAC).

### Membres

Dr Didier N'DAH (Maître de Conférences, UAC), Dr Joseph SAHGUI (Maître de Conférences, UAC), Prof Dr Dionosio Poey BARO (Casa Brésil Africa-UFPA), Dr Dieudonné GNANMA-KOU (UAC), Dr Emery Patrick EFFIBOLEY (Maître-Assistant, UAC), M. Benjamin GNALEGA (Chargé de Programme, CELHTO-UA, Niamey) Dr Dieudonné AWO (Maître-Assistant, UAC), Dr AKOTCHAYE Nicolas (UAC), Dr Angèle A. HOUNGNINO (UAC), Dr Georges LOKONON (UAC), Dr Edmond Dandjinou ADJOVI (UAC), Dr Placide KOCHARE (UAC), Dr Richard AKODANDE-HONMA (UAC), Dr Vincent KAMMI (UAC), Dr Dabime NANTEKOUA (UAC), Dr Samson AGNANDJI (UAC), Dr Cossoba NANAKO (Université de Parakou), Dr Expédit OLOGOU, André Yves PIERRE (Casa Brésil Africa-UFPA) Raoul HOUINDO (UAC), Gédéon R. KIKI (UAC), Hermann W. ADIMOU (UAC), Kenneth KOSSOUHO (UAC), Jérôme SABI BRISSO (UAC), Placide OLODO (UAC).

## COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

**Président** : Prof. Nassirou BAKO-ARIFARI (UAC),

**Vice-Présidents** : Prof. Koffi Nutéfé TSIGBE (Université de Lomé) et Prof. Mamadou BAMBA (Université Alassane Ouattara)

### Membres :

Prof. Sylvain C. ANIGNIKIN (UAC), Prof. Jérôme C. ALLADAYE (UAC), Prof. Scholastique DIAN-ZINGA (Université Marien N'Gouabi), Prof. Hugues MOUCKAGA (Université Omar Bongo), Prof. Aдови N'Buéké GOEH-AKUE (Université de Lomé), Prof. Kodjona KADANGA (Université de Lomé), Prof. Jean-François OWAYE (Université Omar Bongo), Prof. Sébastien D. SOTINDJO (UAC), Prof.

Placide F. G. A. Clédjo (UAC), Prof. Odile DOSSOU GUEDEGBE (UAC), Prof Dr Dio-niosio Poey BARO (Casa Brésil Africa-UFPA), Prof. Ibouaïma YABI (UAC), Prof. Maurice BAZEMO (Université Pr Joseph KI-ZERBO), Prof. Pascal O. TOSSOU (UAC), Prof. Brice TENTE (UAC), Prof. Christophe HOUSSOU (UAC), Prof. Edinam KOLA (Université de Lomé), Prof. Patrick Y. HOUESSO (UAC), Prof. Obarè BAGODO (UAC), Prof. Esohanam BATCHANA (Université de Lomé), Prof. David MOKAM (Université de Ngaoundéré), Prof. Esoham ASSIMA-KPATCHA (Université de Lomé), Prof. Nakpané LABANTE (Université de Kara), Prof. Siméon K. KOUAKOU (Université Houphouët-Boigny), Prof. Virginie WAYANKA BONGUEN OYOGMEN (Université de Yaoundé 1), Prof. Mohamed GIBIGAYE (UAC), Prof. Adolphe KPATCHAVI (UAC), Prof. Abou-Bakari IMOROU (UAC), Prof. Toussaint VIGNINO (UAC), Prof. Didier Marcel HOUENOUE (UAC), Prof. Romuald TCHIBOZO (UAC), Prof. Rogatien M. TOSSOU (UAC), Prof. Komlan ETOU (Université de Lomé), Dr Didier N'DAH (Maître de Conférences, UAC), Dr Hygin Faust KAKAÏ (Maître de Conférences Agrégé, UAC), Dr Charles BABADJIDE (Maître de Conférences, UAC), Prof. Dr. Zélia Amador de Deus (Casa Brésil Africa-UFPA), Dr Antoine Koffi GOLE (Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara), Dr Monique OUASSA KOUARO (Maître de Conférences, UAC), UAC), Dr. Charles BABADJIDE (Maître de Conférences, UAC), Dr Benjamin ALLAGBE, (Maître de Conférences, UAC), Dr Ferdinand KPOHOUE (Maître de Conférences, UAC), Dr Innocent S. KOUTCHADE (Maître de Conférences, UAC), Dr Mouftaou ADJERRAN, (Maître de Conférences, UAC), Dr Raphaël YEBOU (Maître de Conférences, UAC), Dr Bernard FANGNON (Maître de Conférences, UAC), Dr David BALOUBI (Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi), Dr Djibril MAMA DEBOUROU (Maître de Conférences, UAC), Dr Pierre G. METINHOUE (Maître de Conférences, UAC), Dr Aboubakar TANAÏ (Maître de Conférences, Université de Lomé) ; Dr Rufin DIDZAMBOU (Maître de Conférences, ENS/Université Omar Bongo), Dr Komlan KOUZAN (Maître de Conférences, Université de Kara), Auguste HOUINSOU (Maître de Conférences, UAC).

## COMITE DE LECTURE

**Président** : Dr Azizou CHABI IMOROU (Maître de Conférences, UAC),

**Vice-Président** : Dr Mouftaou ADJERRAN, (Maître de Conférences, UAC),

**Membres** : Dr Raphaël YEBOU (Maître de Conférences, UAC), Dr Didier N'DAH (Maître de Conférences, UAC), Dr Innocent S. KOUTCHADE (Maître de Conférences, UAC), Dr Mouftaou AD-JERRAN (Maître de Conférences, UAC), Dr David BALOUBI (Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi), Dr Dieudonné GNAMMAKOU, (UAC), Dr Achille GNIDEHOUE (Maître-Assistant, UAC), Dr Romain HOUNZANDJI (Maître-Assistant, UAC), Dr Expédit OLOGOU, Dr Jean Tata TOSSOU (Maître-Assistant, UAC), Dr Patrick HINNOU (Maître-Assistant, UAC), Dr Patrick Joël ADJIVESSODE (Maître-Assistant, UAC), Dr Ebénézer K. SEDEGAN (UAC), Dr Cossoba NANAKO (Université de Parakou), Dr Franck OGOU (EPA/UAC), Dr Georges LOKONON (UAC).



## INTRODUCTION GENERALE

**Professeur Rogatien Makpéhou TOSSOU**

Université d'Abomey-Calavi

L'histoire d'un pays n'évolue jamais de façon linéaire. Il arrive des « périodes de fièvre, de guérison et de rechute ». L'histoire du Dahomey/Bénin n'échappe pas à ce principe immuable, comme on peut le constater lorsqu'on suit sa marche depuis l'indépendance.

En effet, les douze premières années postindépendance furent tumultueuses. Le jeune Etat indépendant s'est empêtré dans des crises sociopolitiques. L'institution en 1970 du triumvirat symbolise le comble des errements qui caractérisèrent cette époque. Le destin du pays fut confié à un trio, suivant un système d'alternance accordant à chaque président un mandat de deux ans au pouvoir.

C'est le fameux Conseil présidentiel qui ne tint pas ses promesses. Ce fut une aventure désastreuse. Les trois leaders politiques, Hubert Maga, Justin Ahomadégbé et Sourou Migan Apithy s'enlisèrent dans des querelles personnelles et régionalistes. Cette confession faite par l'un d'entre eux, Hubert Maga, en dit long sur l'état déliquescence du Dahomey à l'époque :

« En effet, les troubles successifs qui ont miné le pays, qu'ont-ils semblé démontrer sinon l'incapacité du Dahomey à assurer pleinement son indépendance et à administrer avec efficacité ses affaires ? Quelle fierté peut-on tirer d'une telle constatation. L'unité nationale, la stabilité intérieure, pendant presque tout le temps, sont demeurées compromises. Notre crédit à l'extérieur s'en est trouvé gravement atteint. Au total, au lieu de se développer au sens plein du mot, le Dahomey n'a offert que le spectacle angoissant de la régression » (Ph. Akpo, 2005, p. 83).

Le 26 octobre 1972, il se produisit un événement qui marqua profondément l'histoire de la République du Dahomey/Bénin : un coup d'Etat militaire. Une fois de plus, l'Armée, traditionnellement rangée dans un rôle de salubrité politique, s'immisça dans le jeu politique. Cette fois-ci, elle va s'emparer durablement du pouvoir. C'est le début d'une nouvelle ère, unanimement voulue et acceptée par la majorité des Dahoméens déçus du fait des soubresauts politiques sans fin et de la prise en otage

du pays par les trois leaders précités. Un vent nouveau commença à souffler, celui de la « Révolution », proclamée par les nouveaux maîtres du pays, constitués en Gouvernement militaire révolutionnaire (GMR). Les ambitions déclinées par le GMR dans le discours-programme du 30 novembre 1972 et dans la nouvelle politique d'indépendance nationale, impactèrent tous les domaines. C'est le début d'une aventure révolutionnaire, marxiste-léniniste. Elle dura dix-sept ans. Cette période a fait couler beaucoup d'encre, suscitant force polémiques entre détracteurs et partisans. Quoi qu'on dise, la « Révolution » produisit une métamorphose profonde de la société daho-béninoise, surtout dans ses dimensions culturelle, éducative, de développement et de l'unité nationale, etc.

La révolution du 26 octobre 1972 avait suscité une adhésion populaire. Mais le peuple ne tarda pas à déchanter. Le régime du PRPB se transforma en un pouvoir liberticide, policier, qui confisqua toutes les libertés démocratiques. Des atteintes graves furent portées aux libertés. Ecartant tout débat public sur les questions politiques et économiques, le régime prospéra dans une gestion solitaire et calamiteuse des affaires de l'État. La mauvaise gestion et le pillage de l'économie devinrent une caractéristique de cette phase de l'histoire nationale. Durant cette période en effet, le pillage de l'économie a atteint des proportions jamais égalées. Les conséquences pour le pays furent énormes : contre-performance du secteur secondaire, faillite de la plupart des entreprises d'État, insolvabilité des banques, accumulation de la dette intérieure et extérieure, gel des recrutements à partir de 1986, montée du chômage, etc. Tous ces problèmes ont engendré un profond mécontentement qui obligea le régime à organiser une conférence nationale. Mais cette conférence est intervenue trop tard, car le pourrissement de la situation rendait inéluctable la chute du régime.

En tout état de cause, a période révolutionnaire fut une étape importante dans l'évolution du pays. A cet égard, elle mérite une attention particulière, surtout en ce qui concerne le positionnement idéologique des caciques du régime, les mutations sociales et sociétales qu'elle a engendrées, et les faits qui l'ont jalonnée. Force est de constater que 50 ans après son avènement, et 33 ans après sa chute, plus d'un Béninois sont restés nostalgiques de ce régime. Cette nostalgie se justifie à bien des égards mais il convient, pour en avoir une perspective plus pondérée, d'interroger les productions scientifiques, du Bénin et des d'autres pays frères d'Afrique (de Burkina Faso, du Congo et du Togo), consacrées à ce pan de notre histoire commune. Fort heureusement, des historiens, sociologues, économistes,

juristes, géographes, politologues, bref, des hommes de science disposant du temps et du recul nécessaires pour mieux apprécier les faits et jeter un regard nouveau sur cette époque, se sont atelés à cette tâche. Afin que ces différents spécialistes, réunis dans un creuset d'échanges pluridisciplinaires, confrontent leurs regards sur ladite période, le Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique (LabRA) de l'Université d'Abomey-Calavi a organisé, du 26 au 28 octobre 2022, soit un demi-siècle plus tard, le colloque scientifique international marquant le « Cinquantenaire de la révolution du 26 octobre 1972 » et placé sous le thème : « La période révolutionnaire au Bénin : quels regards ? » Ce colloque s'est penché sur une vingtaine de thématiques sans exclusivité autour desquelles les participants ont débattu et produit des réflexions scientifiques riches et variés. Dans un souci de synthèse, ces thématiques sont condensées en sept axes qui constituent la charpente des présents actes.

**LES ACTEURS ET LEURS LOGIQUES DANS LE SUIVI-  
ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS DES  
ÉTABLISSEMENTS MATERNELS ET PRIMAIRES  
PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT AU BÉNIN**

**Agbodjinou Germain ALLADAKAN**

Département de Sociologie- Anthropologie  
Service de la Recherche en Education/INFRE  
agbodjinou1974@yahoo.fr

Résumé

L'objectif de ce travail est d'analyser les stratégies du corps d'inspection et des services techniques des directions départementales des enseignements maternel et primaire de l'Ouémé et du Plateau face au suivi-accompagnement pédagogique dans les écoles privées. La recherche a consisté en une trentaine d'entretiens individuels réalisés auprès des promoteurs d'établissements privés, des enseignants du privé, des chefs de circonscriptions scolaires et de conseillers pédagogiques suivie d'étude documentaire et d'observation de visite d'écoles en qualité de chef division au service des établissements privés. Les matériaux collectés et analysés ont montré que la gestion des établissements d'enseignements privés qu'exerce la direction départementale à travers ces structures dans le sous-secteur est de contourner le corps d'inspection à la base dans certaines prises de décisions au sein de ces institutions scolaires mais les obligent à remplir leurs cahiers de charges. Et ce faisant, ces acteurs rusent de stratégies en procédant à des sélections d'établissements choisis selon leur goût, les alliances qu'ils tissent sur le terrain pour remplir leurs devoirs.

Mots-clés : suivi - accompagnement, établissements privés d'enseignement, stratégies d'acteurs, alliances, Bénin.

Abstract

The objective of this paper is to analyze the strategies of the body of inspection and the technical services of the departmental directions of the teachings maternal and primary of the Ouémé and the Tray facing the educational follow-up - accompaniment in the private schools. Research consisted in about thirty interviews individuals achieved by the private establishment promoters, of the teachers of the deprives, of the chiefs of school circumscriptions and educational

counselors followed of documentary survey and observation of visit of schools as chief division to the private establishment service. The materials collected and analyzed showed that the management of the private teaching establishments that exercises the departmental direction through these structures in the subsector gets round the body of inspection to the basis in some holds of decisions within these school institutions but oblige them to fill their notebooks of loads. And that making, these actors use cunning of strategies while proceeding to selections of chosen establishments according to their taste, the alliances that they weave on the land to fill their duties.

Keywords: consistent - accompagnement, private establishments of teaching, strategies of actors, alliances, Benin

### Introduction

La question des établissements privés au Bénin remonte en 1853 avec l'implantation des écoles protestantes à Ouidah, Agoué et Grand-Popo. En 1861 fut créée la première école catholique. Tous les établissements privés étaient entièrement sous la tutelle des clergés protestant et catholique. Au lendemain de l'indépendance du Dahomey en 1960, la loi n° 64-19 du 11 août et le décret n° 315 du 9 septembre 1967 prévoyaient pour les établissements privés régulièrement autorisés une subvention de 60 % du traitement brut indiciaire du personnel de même catégorie de l'enseignement public, traitement indiciaire augmenté des indemnités de résidence. Ainsi, l'état manifeste un intérêt pour le privé avec un regard sur ce qui est fait des enfants confiés à ces institutions non étatiques. Avec l'avènement de la révolution du 26 octobre 1972, l'option politique du socialisme choisie avait pour idéologie le marxisme-léninisme. Elle a été mise en œuvre à travers le Programme National d'Édification de l'École Nouvelle. Tous les secteurs de la vie économique, sociale, commerciale étaient sous le contrôle du pouvoir en place. C'était le centralisme au sommet de l'Etat. L'ordonnance n° 75-30 du 23 juin 1975, portant loi d'orientation de l'éducation nationale a abouti à la nationalisation de toutes les écoles privées d'enseignement. Ces établissements privés d'enseignement ne fonctionnent plus.

En 1989, dans un contexte de crises généralisées, où la situation économique et financière a produit un budget déficitaire obligeant le gouvernement à des abattements, à des cessations de paiement de salaire, une conférence de toutes les « Forces Vives de la Nation » a été initiée à l'hôtel PLM Alédjo de Cotonou en février 1990. L'objectif de cette rencontre était de relancer le pays sur de nouvelles bases et de le doter d'un système éducatif de qualité. Les recommandations de cette conférence sont consignées dans un document qui est devenu le cadre de référence pour la

mise en place des transformations profondes dans tous les secteurs de développement du pays. Éprouvant la nécessité de moderniser le secteur de l'enseignement surtout le sous-secteur du primaire, le ministère en charge de l'éducation nationale béninoise, en application des recommandations de la conférence nationale réunie en octobre 1990 les États Généraux de l'Éducation. Avec les conclusions issues de cette assise, il importe de réformer l'école béninoise en harmonie avec l'option de la démocratie comme nouveau mode de gestion du système politique choisi et basé sur le néolibéralisme comme modèle économique. Dans un tel modèle, les États n'ont plus de pouvoir sur les investisseurs et ce faisant, les capitaux se déplacent (Mangez, 2008, p. 77).

Les entreprises sont alors à la recherche d'employés polyvalents, coopératifs, capables de communiquer et de s'adapter à toutes les conditions. Les secteurs de la santé, du commerce, des transports, de l'éducation sont libéralisés. Tout le monde peut créer des écoles et installer des compétences après avoir préalablement rempli les critères d'autorisation. Le secteur privé a été rétabli. Sur toute l'étendue du territoire national, on note un engouement de la part des promoteurs à créer des établissements privés d'enseignements. La gestion est du ressort du ministère en charge des enseignements maternel et primaire.

Au sein de chaque direction départementale, un service ou une division des établissements privés d'enseignement maternel et primaire est créé et s'occupe de ce volet. Les Chefs des Régions Pédagogiques (CRP) et les Conseillers Pédagogiques (CP) assurent le suivi-accompagnement pédagogique à travers des visites et des inspections de classe et d'école. Les membres du corps d'encadrement et de contrôle, pour remplir leur mission de 35 visites de classe pour les CP et 15 inspections mensuelles pour les CRP privilégient le contrôle au détriment de l'encadrement. Du coup, on note une superposition des rôles du contrôle de régularité et de réglementation des établissements privés qui est du ressort du service technique de la hiérarchie supérieure. Les promoteurs qui ne sont pas à jour en termes des différentes autorisations de création, d'extension, de transfert, de gémination et d'enseigner dans leur majorité, préfèrent collaborer avec ceux-ci. On assiste à un conflit de rôles de contrôle qui pourtant étaient clairement définis. Les pratiques de contrôle exclusif constitueraient un moyen sûr et rapide pour se forger une idée sur le sérieux de l'enseignant visité afin de mieux le « connaître » (P. Jarroux, 2015, p. 8). Ce chevauchement est-il anodin ou du fait du corps de contrôle renforcé et entretenu par l'administration scolaire de la direction départementale ?

Le jeu des acteurs, où chacun y tire son pouvoir parce qu'il y a une zone d'incertitude qu'il exploite permet de sauvegarder et/ou de protéger son métier (Ph. Perrenoud, 2005, p. 203).

L'étude du point de vue des CRP, des CP et des cadres de la Direction Départementale des Enseignements Maternel et Primaire de l'Ouémé permettra ici de saisir plus précisément les logiques des acteurs en présence.

## **1. Matériels et méthodes**

Cette recherche a été effectuée dans les Régions Pédagogiques de Porto-Novo/Oganla, Porto-Novo/Attakè et de Sèmè-Podji de la Direction Départementale des Enseignements Maternel et Primaire de l'Ouémé (DDEMP-O) en novembre - décembre 2020. Les groupes cibles sont les cadres de la division des établissements privés d'enseignements maternel et primaire de la DDEMP-O, des Chefs de Régions Pédagogiques cités, des Conseillers Pédagogiques et les promoteurs d'établissements privés, les instituteurs du privé. Ainsi, l'échantillonnage repose sur la technique du choix raisonné. Cet échantillon concerne cinquante-cinq acteurs sociaux.

L'étude documentaire a permis d'apprécier l'écart entre les instruments juridiques qui encadrent le secteur des établissements privés d'enseignement et les réalités sociologiques qui gouvernent son fonctionnement. La fiche de lecture a servi ici à la transcription des données. L'enquête par entretien a permis d'appréhender les principales logiques qui sous-tendent les comportements des principaux acteurs, les membres du corps d'encadrement et les cadres techniques de la DDEMP-O, dans le suivi-accompagnement pédagogique des établissements privés dans cette arène scolaire.

## **Résultats**

### **2.1. Les enseignants des établissements privés : un autre os à la déglutition de l'APC**

L'année scolaire 2005-2006 marqua la fin des sessions de formation dans le cadre de la mise à l'échelle de la réforme curriculaire par l'Approche par les Compétences où les instituteurs des écoles primaires privées d'enseignement étaient admis dans les centres de formation. Les enseignants de ces établissements scolaires recrutés après 2006 ainsi que leurs collègues du public n'ont plus cette opportunité jusqu'en août 2011 où la révision du programme au travers des mesures correctives apportées aux programmes avait été initiée aussi à leur profit. Qui sont-ils ? Quel est

leur statut ? Quel est le cadre normatif qui consacre la création des écoles primaires privées au Bénin et de ceux qui y enseignent ? Quel usage en font les acteurs ?

*2.1.1. Cadre normatif et réglementaire d'enseignement dans les établissements maternels et primaires privées*

Les textes réglementant l'organisation et le fonctionnement des établissements privés d'enseignement maternel et primaire disposent que nul ne peut dispenser un enseignement dans l'une des disciplines ou matières des programmes d'études en vigueur en République du Bénin, dans un établissement privé s'il n'est enseignant de formation ou n'a été autorisé à enseigner. Les fondateurs et les directeurs des établissements privés des enseignements maternel et primaire sont tenus d'assurer ou de faire assurer des enseignements conformes aux programmes d'études en vigueur. Ils sont, en outre, tenus de faire dispenser les enseignements par des enseignants qualifiés et régulièrement munis de l'autorisation d'enseigner. Mais les règles et les pratiques changent dans ces centres de formation et d'éducation et se retrouvent en totale contradiction avec les prescriptions contenues dans les textes officiels au vu des données récoltées sur le terrain. Voici les statistiques recueillies dans les structures dirigeantes de ces écoles privées.

Tableau I : Effectif d'enseignants autorisés à enseigner dans les circonscriptions scolaires

	Enseignants	Enseignants Autorisés	Enseignants non autorisés
Effectif	350	157	193
Pourcentage	100	44,86	55,14

**Source** : DDEMP-OP (2019), Division des Établissements Privés d'enseignement, Porto-Novo.

C'est ainsi qu'au Complexe Scolaire "la Rosette", sur six enseignants, cinq sont autorisés à enseigner. Dans la même circonscription scolaire de Porto-Novo/Oganla, au Complexe Scolaire "Saint Médard" huit enseignants sur huit ne sont pas autorisés à exercer la fonction enseignante.

**Tableau II** : Effectif des enseignants du privé : qualifiés et non qualifiés des circonscriptions scolaires Porto-Novo/ Attakè et Porto-Novo/ Oganla

Circonscriptions scolaires	Total enseignants qualifiés : titulaires du CEAP et du CAP			Total enseignants non qualifiés : sans diplôme professionnel		
	F	H	T	F	H	T
Porto-Novo/Attakè	00	00	00	74	198	272
Porto-Novo/Oganla	00	00	00	167	420	587

Source : DDEMP-OP (2019), Division des Établissements Privés d'Enseignement maternel et primaire, Porto- Novo.

### **La qualification des enseignants se limite-t-elle aux diplômes professionnels ?**

D'après le tableau II, sur les 272 acteurs intervenant dans la circonscription scolaire de Porto-Novo/Attakè et les 587 de Porto-Novo/Oganla aucun n'est titulaire d'un diplôme professionnel d'enseignement. Par ailleurs, sur un échantillon de 350 personnes intervenant dans les écoles primaires privées des circonscriptions scolaires de Porto-Novo, 193 ne sont pas autorisés par le ministre de tutelle à enseigner soit un pourcentage de 55,14 pour cent, donc plus de la moitié de cette population suivant le tableau I. Qu'est-ce qui expliquent ces disparités ?

À défaut de satisfaire à la condition d'avoir un diplôme professionnel dans le métier d'instituteur, qu'est-ce qui peut justifier ce nombre élevé du personnel enseignant sans acte d'autorisation d'enseigner ? Les pièces constitutives des dossiers sont-elles si difficiles à rassembler ?

Selon les règles en vigueur, l'autorisation d'enseigner est accordée à toute personne remplissant les conditions suivantes :

Pour un établissement d'enseignement maternel et primaire :

- ✓ être âgé de dix-huit ans au moins ;
- ✓ être titulaire au moins de l'un des diplômes suivants ou équivalents :
  - Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP), option enseignement maternel ou primaire ;
  - Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP), option enseignement maternel et primaire ;
  - Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) ;

- Baccalauréat.

Le dossier de demande d'autorisation d'enseigner doit sous peine de rejet, comporter les pièces suivantes :

- a. une demande indiquant l'ordre d'enseignement ;
- b. un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- c. un certificat de nationalité ;
- d. un certificat médical de visite et de contre-visite datant de moins de trois mois attestant que le postulant est mentalement et physiquement apte à exercer la fonction sollicitée ; ce certificat doit être délivré par un médecin agréé par l'Etat et exerçant dans un service public de santé ;
- e. un certificat de non-bégaiement, de non-surdité et d'acuité visuelle de 10/10 pour les - deux yeux, datant de moins de mois et délivré par un médecin agréé par l'Etat et exerçant dans un service public de santé ;
- f. une copie légalisée des diplômes ou titres ;
- g. un extrait du casier judiciaire datant de moins de- mois ;
- h. une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- i. un récépissé de versement des frais d'étude du dossier dans un compte agréé ;
- j. une enveloppe, format moyen, timbrée et portant l'adresse du demandeur.

Au regard des conditions énumérées ci-dessus avec les pièces constitutives du dossier de demande en liaison avec le pourcentage élevé des acteurs intervenant dans l'organisation scolaire sans autorisation d'enseigner, ne pouvons-nous pas avancer : que les promoteurs d'établissements primaires privés recrutent des gens qu'ils veulent, non titulaires du Brevet d'Études du Premier Cycle au moins.

Que ceux qui enseignent dans ces lieux sont soit des repris de justice ou des handicapés, inaptes, pour le métier sollicité ? Les choses sont moins simples.

#### *2.1.2. Les attributions des services techniques des directions départementales dans la gestion des établissements privés*

Annuellement, il est inscrit dans le plan annuel de travail de chaque direction départementale des enseignements des activités selon les spécificités de ses services. Au nombre de ceux qui opèrent dans le secteur des établissements primaires privés d'enseignement, il y a le service des

enseignements maternel et primaire dont les principales activités sont entre autres l'élaboration du point de la rentrée et de celui du rapport de fin d'année. Pour ce faire, deux outils de collecte de données sont conçus. Il s'agit des questionnaires relatifs au point de rentrée et rapport de fin d'année. Les lignes à renseigner sont le département, la circonscription scolaire, le nom de l'école visitée, est-elle autorisée ou non? Les références d'autorisation/de création, le nom du promoteur, celui du directeur, le nombre d'enseignants autorisés, ceux non autorisés et enfin l'adresse de l'école. Une mission est organisée en vue de la collecte des données de terrain. Conçue et préparée pour être réalisée sous forme d'activité d'enquête de terrain, elle se réduit en un dépôt des "colis" des outils d'investigation dans les directions départementales d'enseignement par les agents du ministère de tutelle qui y sont impliquées dans la hiérarchie supérieure. Ceux du niveau méso enjoint à la base, c'est-à-dire au corps d'inspection de faire le travail à travers les visites d'école et de classe. Les conseillers pédagogiques et les chefs de régions pédagogiques à leur tour demandent aux directeurs d'écoles de venir voir l'agent chargé des statistiques pour le retrait des fiches à renseigner. La durée de l'activité qui est de deux ou trois semaines est ainsi donnée comme délai du retour des réponses à apporter. Ces fiches sont supposées être remplies avec l'aide des conseillers pédagogiques et centralisées par circonscription scolaire en vue de leur acheminement vers le niveau supérieur. Ce service a le contrôle de régularité de la réglementation d'ouverture des écoles d'enseignements privés. Dans ce jeu de va- et- vient beaucoup de choses se disent et se font.

Par ailleurs, à la création des écoles primaires privées, les promoteurs ont l'initiative du recrutement du personnel enseignant. L'observance des règles définissant les critères en ce domaine varie selon les établissements ainsi que le montre le tableau suivant.

**Tableau III:** Nombre de visite, d'inspections de classe et d'école

Écoles	Nombre de visites		Nombre d'inspection
	Classes	Écoles	
Les jambettes/A	05	00	00
Les Pitchounes Sainte Hélène	00	00	00
La Martinière	00	00	00
La Croix	00	00	00
Complexe Scolaire la dextérité	01	00	00
Baptiste Crainte de Dieu	00	00	00
Sanctus-Dominus	02	00	00

Mon destin	09	00	00
Grain de Soleil	00	00	00
Complexe Scolaire Bel avenir	20	00	00
Complexe scolaire la jouvence heureuse	01	01	00
Complexe scolaire CHAMPOLLION	00	01	07
La fraternité	00	00	00
Les Prémices	00	00	00
Kata-Daki	02	00	00
Le témoignage	12	02	01
Les nouvelles prémices	00	00	00
Bon Pasteur	02	00	01
École privée VIGNINOUE	02	01	02
ECHOS du Réveil	15	00	00
Le Savoir	00	00	00
Les Anges	00	00	00
“ JB” de la Salle	35	01	01
Nouvel espoir	00	00	00
Complexe scolaire Montessori	00	00	07
Sainte Antoine de Padoue	14	00	02
Saint Joseph	05	00	00
Le Label	06	00	00
La Réussite/A	00	00	00
La Réussite/B	00	00	00
La Priorité	14	00	00
Nirmala	00	00	00
Total	145	06	21

Source : Division des établissements privés de la DDEMP-OP, *Rapport de fin d'année 2018-2019*.

D'après le tableau ci-dessus, on constate qu'au Complexe Scolaire “la Rosette”, sur six enseignants, cinq sont autorisés à enseigner. Dans la même circonscription scolaire de Porto-Novo/Oganla, au Complexe Scolaire “Saint Médard” huit enseignants sur huit ne sont pas autorisés à exercer la fonction enseignante. Le tableau suivant montre comment la situation a évolué au cours de la rentrée scolaire 2018-2019 dans quelques écoles de la direction départementale des enseignements maternel et primaire de l'Ouémé et du Plateau.

## 2. Discussion

### **3.1. Les établissements privés d'enseignement : une école à double vitesse**

Les circonscriptions scolaires sont, dans leur ressort territorial, chargées de la mise en œuvre, au niveau des enseignements maternel et primaire, de la politique éducative définie par l'État. Les dossiers de demande d'autorisation d'enseigner et de diriger y sont déposés au plus tard le 30 novembre de la même année. Elle les reçoit, vérifie les pièces, contrôle leur nombre et authentifie la conformité des diplômes et des titres légalisés avec leurs originaux. Lorsque le dossier est complet et conforme, le chef de la circonscription scolaire délivre au requérant un récépissé. Dans le cas contraire, notification est faite à ce dernier des pièces manquantes ou non conformes ainsi que des limites de leur dépôt. Il procède par la suite à une enquête de moralité sur le fondateur et le directeur, en dresse un rapport et transmet au plus tard quinze jours après le dépôt, les dossiers de demande d'autorisation d'enseigner et de diriger au directeur départemental des enseignements maternel et primaire accompagnés d'un rapport motivé.

Elles sont spécialement chargées de l'animation et du contrôle pédagogiques des établissements maternels, primaires, publics et privés, ainsi que de la formation continue des enseignants. Les établissements privés et leurs personnels sont soumis aux inspections des autorités ayant qualité pour inspecter les établissements publics d'enseignement. Les établissements primaires sont inspectés par l'inspecteur de l'enseignement du premier degré.

En tant que tel, toute visite d'école ou de classe du chef de circonscription scolaire ou du réseau d'animation pédagogique de sa tutelle est légitime. Elle s'inscrit souvent dans le but de relever les incohérences constatées dans les pratiques quotidiennes de classes, apporter des remédiations à travers des conseils pédagogiques. Ce sont les exigences de leurs cahiers de charges diront d'autres, bien sûr. L'ambiance de travail change, se surchauffe quand ils cherchent à vérifier les différents arrêtés portant les différentes autorisations dont celui d'enseigner. On se vante d'être le 'protégé' de tel ou tel chef service de la direction départementale et à ce titre point de contrôle ! Des entretiens téléphoniques souvent pour informer la hiérarchie de l'objet de visite ou de contrôle de l'équipe de l'encadrement à la base. Des remontrances sont parfois faites au chef de la circonscription, une manière classique de lui dire qu'on ne fait pas intrusion dans une zone interdite.

Toute information relative aux arrêtés portant autorisations de création, d'extension, de scission, de transfert de site, de changement de dénomination, de germination ou de fermeture des établissements privés

des circonscriptions scolaires sus-indiquées et la liste des différentes pièces à fournir en vue de l'obtention sont à la direction départementale contrairement aux textes législatifs et réglementaires du système éducatif. Le dépôt de ces dossiers se fait nécessairement au même lieu contrairement à la règle qui renvoie le demandeur de l'autorisation d'enseigner dans les circonscriptions scolaires. Cette situation créée de facto oblige les usagers à se ruer dans ses locaux. Les acteurs de ces écoles primaires privées se trouvent ainsi placés sous la dépendance directe du service départemental qui est leur répondant. Le palier des circonscriptions scolaires se trouvent ainsi oublié, contourné et escamoté dans tous ses états et sens. Les pratiques corruptives ne manquent pas dans l'obtention des différentes pièces administratives. On informe les usagers de la vente d'enveloppes timbrées, de chemise dossier à la direction. En agissant ainsi, ils feignent d'ignorer les prescriptions en vigueur en choisissant cette voie d'agir sur les règles en les tournants sans s'y opposer ouvertement. De cette déposition du réseau d'animation pédagogique à la base de leur métier, de leurs attributions au profit de ce 'petit monde' naît un conflit qui n'est pas sans effet pervers sur la formation de cette catégorie d'enseignants du primaire.

### **3.2. Comportements et stratégies du corps d'inspection/encadrement**

Les instituteurs des écoles privées ne subissent pas souvent de formation initiale avant leur entrée en fonction. Les seules formations organisées à leur intention sont celles reçues sur le 'tas'. Ils ne sont pas encadrés à la manière de leurs collègues du public. L'encadrement est hiérarchique. Il est assuré par le personnel d'encadrement de l'école, le responsable de l'unité pédagogique ou de son suppléant ; les conseillers pédagogiques et les inspecteurs de l'enseignement du premier degré ou d'autres chefs de circonscriptions scolaires. La formation qui semble à bien des égards avoir plus de poids, c'est-à-dire de qualité, est celle du corps d'inspection puisque supposé être bardé d'expériences et d'outils nécessaires devant mener à bien l'encadrement de ces nouvelles recrues arrivées dans le métier.

Les conseillers pédagogiques sont d'anciens instituteurs sortis des rangs par le biais d'un concours probatoire appelé Concours d'Aptitude aux Fonctions de Conseillers Pédagogiques (CAFCP) où les épreuves de composition sont la culture générale, la contraction de texte ou le commentaire de texte. Après la proclamation des résultats par l'institution chargée de leur organisation, ils sont ensuite admis à l'EFPEEN : École de Formation des Personnels d'Encadrement de l'Éducation Nationale pour

les cours théoriques, les stages pratiques et d'immersion où ils se socialisent professionnellement. Les Inspecteurs font pratiquement le même parcours à la différence d'un séjour en Belgique. Ils sont ainsi reclassés respectivement reclassés à des catégories A1 et A3 de la fonction publique du Bénin. Ils sont donc dans une hiérarchie supérieure à celle des enseignants et dans une fonction plus stable. Les cadres du ministère et de la direction départementale sont des instituteurs en poste sédentarisé. D'autres sont titulaires de titre académique de licence ou de maîtrise. D'autre sont des agents aux parcours professionnels opposés à ceux des inspecteurs et conseillers pédagogiques. Par-là, il est clairement établi que les attributions et les rôles de chaque catégorie d'agents impliqués dans l'activité sont bien situés. Les corps d'inspection disposent donc d'une autonomie relative. Ils se ressemblent du côté de l'exercice de leur métier par ses côtés. Ils se partagent un certain nombre de valeurs. Ils savent bien et tout le monde sait que quiconque ne pourra faire ce travail d'encadrement et d'inspection à leur place. Ils disposent par là d'un pouvoir.

La hiérarchie instruit souvent l'inspection à la base d'aller faire des visites de classe ou d'école conformément à leurs cahiers des charges. Elle est consciente qu'il est pratiquement impossible de visiter toutes écoles et par ricochet toutes les salles de classe. Ce faisant, les membres du Réseau d'Animation Pédagogique (les conseillers pédagogiques et les inspecteurs) rusent de stratégies pour contourner ces normes et exigences procèdent à des choix raisonnés dans la géographie de ces écoles primaires privées. Et ce n'est pas anodin qu'un corps de contrôle nous a confié ceci :

« Qu'il y a des promoteurs d'établissement qui connaissent la valeur de l'inspection, nous allons régulièrement dans les écoles primaires privées dont les promoteurs sont accueillants comparativement à certains qui sont agressifs et souvent amers à leur égard » (CP, Sèmè, Kpodji).

Et à un autre d'ajouter.

Quand il s'agit de visite de classe afin d'aller voir dans les menus détails les pratiques enseignantes en salle de classe, les chefs des régions pédagogiques et les conseillers pédagogiques sont les plus indiqués. Cela relève de leurs attributions ! (CRP, Porto-Novo).

C'est d'une "*dépossession symbolique*" Ph. Perrenoud (1999) qu'il s'agit dans les établissements privés d'enseignement de l'Ouémé et du Plateau. Les inspecteurs et les conseillers pédagogiques écartés de la gestion des écoles se livrent à d'autres jeux mettant ainsi mal à l'aise le

dispositif d'encadrement et de formation. Pour contrôler la qualité des enseignants qui animent les activités pédagogiques renvoie à d'autres considérations, comportements tant au niveau local que départemental. Ainsi, on fera le minimum exigé comme le démontre d'ailleurs le tableau précédant ! Le corps d'inspection se livre ainsi à un conflit fermé contre les agents du ministère et de la direction départementale qui de leur position dans la hiérarchie les instruit à faire des visites. L'organisation scolaire dans le privé est ainsi traversée de conflits entre deux acteurs, deux segments professionnels aux enjeux et intérêts opposés. Et c'est à juste qu'É. Mangez, (2008, p.73) évoque trois formes de récit qui traversent l'institution : le récit institutionnel, le récit construit et le récit de la pratique. Etant exclus, ils développent des stratégies pour contourner les visites d'écoles et de classes relevant de leur arène scolaire. Ce pilotage qui se dessine à travers la formation et l'encadrement débouchant sur une dépossession symbolique n'est pas de nature à profiler le citoyen nouveau suggéré dans les textes. Comprendre ces comportements permet de catégoriser et de situer les acteurs impliqués dans le bon fonctionnement de l'école. La qualité des instituteurs en dépend et par là le profil humain voulu.

#### Conclusion

L'exercice des fonctions des membres du corps d'encadrement et d'inspection et des cadres techniques des établissements privés d'enseignements maternel et primaire de l'Ouémé les place dans des superpositions de rôles. Ce chevauchement se situe au niveau du contrôle de régularité et de réglementation des établissements. Les cadres techniques de par leur position hiérarchique place les chefs de régions pédagogiques et les conseillers pédagogiques dans une position de subordination en les contournant. Ils établissent de fait des relations directes avec les promoteurs d'établissements privés d'enseignement et quelques organisations d'enseignants du privé. Se sentant contournés et humiliés, les premiers usent de leur pouvoir par rapport à l'encadrement et font des choix dans le suivi-accompagnement des enseignants. Ces logiques des acteurs hypothèquent du coup, la formation continue des instituteurs et conduit le métier vers la 'prolétarianisation' (R. Bourdoncle, 1993)

Si des raisons sont avancées pour ne pas professionnaliser le métier d'instituteur à un seuil et des stratégies pour contourner les acteurs de terrain dans la gestion des établissements privés, il reste que des éléments relevant de l'identité professionnelle même de l'enseignant et autres influencent négativement le type d'écolier à former.

## Références bibliographiques

- ALLADAKAN Agbodjinou Germain, 2014, *Dynamiques sociales autour du pilotage des réformes éducatives dans l'enseignement primaire de 1972 à 2014*, Thèse de Doctorat Unique, UAC
- BOURDONCLE Raymond., 1993, 'La professionnalisation des enseignants : les limites d'un mythe', *Revue française de pédagogie*, n° 105.
- CROZIER Michel et FRIEDBERG Ehrard, 1977, *l'acteur et le système*, Paris, édition seuil.
- JARROUX Pauline, 2015, L'amélioration de la qualité de l'éducation « par le bas » : encadrer, normaliser et contrôler le fonctionnement de l'administration scolaire locale au Bénin, *In 12<sup>e</sup> Colloque International APAD '' La fabrique de l'action publique dans les pays sous régime d'aide, acteurs, processus, négociations ?* Cotonou, 17-20 novembre 2015.
- MANGEZ Éric, 2008, *Réformer les contenus d'enseignement*, Paris : PUF.
- MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE, 2008, *Ecole de Qualité Fondamentale (EQF)*, Porto- Novo.
- MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE, 2009, *Textes législatifs et réglementaires du système éducatif*, Bénin.
- PERRENOUD Philippe., 1994, *Le travail sur l'habitus dans la formation des enseignants. Analyse des pratiques et prise de conscience*, Université de Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.
- PERRENOUD Philippe, 2005, *Métier d'élève et sens du travail scolaire*. Paris, ESF, 3<sup>e</sup> édition.
- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, 2008, *Décret n° 2008-733 du 22 décembre portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire*, Bénin.

## **CONCLUSION GENERALE,**

**Professeur Rogatien Makpéhou TOSSOU**

Université d'Abomey-Calavi

De la période révolutionnaire, les Béninois gardent un souvenir contrasté. Si certains n'y retiennent que des actes négatifs, d'autres en sont encore nostalgiques. Cependant, l'initiative de l'organisation du présent colloque a été soutenue et encouragée par tous les témoins de l'histoire, victimes ou non des dérives du régime. Personne n'a voulu déroger à cette responsabilité, à son devoir patriotique de livrer sa part de vérité sur les non-dits et les tournants les plus importants de la vie du peuple béninois dans la période révolutionnaire. A cet égard, le documentaire réalisé et projeté lors du lancement du colloque est la manifestation d'une conscience de cette obligation, partagée par toutes les personnes sollicitées. Mieux, d'autres ont même accepté, à cette occasion, de livrer aux participants un témoignage vivant de ce pan immémorable de l'histoire de notre pays. Le soutien des autorités n'a pas non plus fait défaut. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique, le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi et son équipe, ainsi que le Directeur de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire « Espaces, Cultures et Développement, etc. », ont tous contribué au succès de l'événement par leur appui technique et financier. Le précieux concours financier du CELHTO a rendu possible la publication des présents actes. Puissent-ils recevoir ici notre profonde gratitude.

Malgré les nombreuses publications et l'organisation du colloque consacré au Bénin révolutionnaire, l'historiographie de la période n'est pas achevée. Au-delà des non-dits qui persistent et interpellent la curiosité des chercheurs, les mutations initiées par la Révolution ont impacté toutes les sphères de la vie sociopolitique, économique et culturelle. De nombreux aspects restent encore à explorer pour accéder à une connaissance pleine et profonde du fait révolutionnaire. Ce défi, le Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique (LabRA) en fait une gageure, et promet d'autres messes scientifiques sur la période. Et, pour finir, nous nous félicitons de pouvoir encore compter sur les contributions enrichissantes de nos collègues des universités sœurs d'Afrique qui ont bien voulu se faire l'écho de cette nécessité qu'éprouvent nos pays, de se réapproprier les leçons du passé pour mieux construire l'avenir de notre continent.